

Chopard

Nom : Chopard
Prénoms : Jean André Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 733

Classe de mobilisation : 1899

ÉTAT CIVIL.

Né le 1^{er} Mai 1869 à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère, résidant à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère, profession de Cultivateur
fils de Jean et de Cassalle Marie, domiciliés à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère

SIGNALLEMENT.

Cheveux châtain, sourcils châtain
yeux bleus, front découvert
nez moyen, bouche moyenne
menton rosé, visage ovale
Taille : 1 m. 59 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) ?
militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon dispense
filz fuiné de sept enfants dont l'aîné est impotent
Compris dans la 2^e partie de la liste du recrutement cantonal. (portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 11 novembre 1890 comme appelé arrivé au corps le dit jour N. M. 2055. Certificat de bonne conduite accordé

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 99 d'Infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Infanterie
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 109 Régiment d'Infanterie
3^e Régiment de Pied

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicilié ou R. résidant
<u>21^{er} 1895</u>	<u>Magny-Écluse de France</u>	<u>Lyon A-S</u>	<u>R</u>
<u>14 Mars 1896</u>	<u>St Georges d'Arpajon</u>	<u>Nivernais</u>	<u>R</u>

Régiment d'Infanterie Vienne

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

1889-1893
1899-1903
A accompli une période d'exercices dans le 109^e Régiment d'infanterie
du 26 février au 10 novembre 1906.
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1909
Libéré du service militaire le 20-11-1913

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<u>Novem 1893 - 1900</u>	<u>Novem 1900 - 1903</u>	<u>Novem 1903 - 1909</u>	<u>1915</u>
			<u>1^{er} OCTOBRE 1909</u>	<u>1916</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.